



MISE À JOUR DU 11 mai 2021 – COVID-19 / CORONAVIRUS ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

La Municipalité de Brigham annonce une mise à jour des mesures préventives, en respect aux directives gouvernementales émises et pour contribuer aux efforts afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

Nous invitons les citoyens à prendre les précautions prescrites par le Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>.

À titre préventif, nous prenons les mesures suivantes:

- **À l'exception de la bibliothèque municipale, les bâtiments municipaux demeurent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.**
- Vous êtes invités à utiliser les services téléphoniques et informatiques, notamment les courriels et le site Web municipal pour joindre la Municipalité.
- Pour communiquer avec l'inspectrice, composez le 450 263-5942 poste 225. Pour les demandes de permis, utilisez le service en ligne prévu sur notre site Internet au <https://brigham.ca/>. À défaut, la demande et le transfert de permis par courriel sont possibles. Un bac est disponible à l'entrée de l'Hôtel de Ville pour le dépôt ou la remise de documents.
- Pour le paiement de taxes, vous êtes invité à prioriser la méthode de paiement électronique auprès de votre institution financière.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil se tiendront sans la présence du public.

La Municipalité rend disponible sur son site Internet, dans les jours suivant leur tenue, l'enregistrement en visioconférence des réunions du conseil municipal. Par ailleurs, comme ils ne peuvent pas se rendre à la Mairie pour poser des questions aux élus, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit avant chaque séance du conseil via le site Internet de la Municipalité, sous la rubrique « Affaires municipales » et l'onglet « Conseil municipal ». Ces questions pourront être abordées par le maire, les conseillers ou la direction générale lors de la séance.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public en respectant les règles de distanciation sociale, notamment le port du masque obligatoire et la présence maximale de deux usagers à la fois dans les locaux. Les heures d'ouverture sont les lundis de 18h30 à 20h30, les mercredis de 18h30 à 20h30 et les samedis de 9h30 à 11h30. Les directives applicables sont affichées sur le site Internet de la Municipalité.

LOISIRS

Les activités de loisirs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les activités extérieures sont permises, dans le respect des règles de distanciations sociales émises par la Santé publique.

Prenez note que les services municipaux non essentiels pourraient être ralentis durant cette période. La Municipalité suit avec attention l'évolution de la situation et tiendra la population informée de tout développement.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le 1 877 644-4545.